Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 056-215601907-20260602-2026_05_06-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
Morbihan

Arrondissement de
Pontivy

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Réguiny

Séance du 28/05/2026

Date de la convocation
19/05/2026

Date d'affichage

Nombres de membre
Afférents au conseil municipal : 19 En exercice : 18 Votants : 19

A l'unanimité
Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0

L' an 2026 et le 28 Mai à 19 heures 15 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Réguiny, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire,

Présents : M. JOSSO Cédric, Mme DESMARES Lydia, M. LE STRAT Thierry, Mme CHEFD'HOTEL Isabelle, Mme BULÉON Karine, M. BONNIN Thomas, M. LETELLIER Jean-Michel, M. MICHARD David, Mme LAMOUR Corine, M. ALLIOUX Michel, M. CHARLES Anthony, M. DOS SANTOS Sylvain, M. LABARRE Nicolas, Mme LE GOUELLEC Sonia, Mme LE POTIER Audrey, Mme LE TARNEC Floriane, M. OLIVO Nathan, Mme TREHOREL Magalie

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme JÉGAT Soizic à Mme LE TARNEC Floriane

Secrétaire de Séance : M. LETELLIER Jean-Michel

Réf	2026_05_06

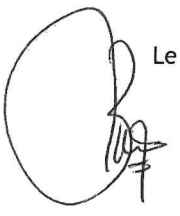
Objet de la délibération : Terrains de football : projet d'externalisation de l'entretien

Considérant que les terrains de football nécessitent un entretien régulier pour garantir leur qualité d'usage,
Considérant qu'une externalisation des prestations d'entretien permettrait d'améliorer la qualité des terrains tout en libérant les services techniques pour d'autres missions,
Mme Corine LAMOUR et M. Thomas BONNIN, adjoints, proposent de confier l'entretien des terrains de football à un prestataire extérieur pour une durée d'un an.

Après en délibéré, le Conseil Municipal :
- Décide de confier l'entretien des terrains de football à l'entreprise ROPERT Paysages
- Approuve le devis de la société ROPERT Paysages pour un montant de 14 280 € TTC
- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat d'une durée d'un an ainsi que tous documents concernant cette décision.

Pour copie conforme.

Le Maire,



Acte rendu executoire après dépôt en Sous préfecture de Pontivy le :

Et publication du :

Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 056-215601907-20260602-2026_05_06-DE